

Plan d'aménagement local
Dossier d'affectation

Plan des limites de construction, des alignements obligatoires et des périmètres d'évolution (7 / 7)

4e enquête publique

Version: v07 (v6) Date: 24.05.2022

Format: 901 mm x 1060 mm Échelle: 1 : 5000

Visa de la Direction de l'Édilité

A. Ruyng Date

Andrea Burgerer Woeffray Directrice de l'Édilité

Enrico Slongo Date

Delphine Galliard Cheffe de secteur

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg

N° 22 du 04.06.2022 au 04.07.2022

Adopté par le Conseil communal de Fribourg Date

Thierry Steiert Syndic

David Stutz Secrétaire de ville

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement Date

Jean-François Steiert Conseiller d'Etat Directeur

Le Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mis à l'enquête publique du 17 novembre 1986 au 16 décembre 1986 et du 03 avril 1989 au 02 mai 1989. Il a été adopté par le Conseil communal le 04 juillet 1989 et approuvé par le Conseil d'Etat le 21 décembre 1991.

Le plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg N° 46 du 16 novembre 2018, N° 25 du 21 juin 2019 et N° 38 du 19 septembre 2020 au 19 octobre 2020.

Plan des limites de construction, alignements obligatoires et périmètres d'évolution

— Limite de construction

— Alignement obligatoire

— Alignement obligatoire sous arcade (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Double hachure: Périmètre d'évolution des constructions
Simple hachure: Périmètre d'évolution pour constructions souterraines uniquement

— Limite de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux

— Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière)

Contenu indicatif

— Aire forestière (AF)

— Zone verte de protection du paysage (ZVPP)

— Cours d'eau naturel

— Espace réservé aux eaux

— Ligne à haute tension

— Périmètre régi par un plan d'affectation cantonal (PAC)

— Plan d'aménagement de détail (PAD)

— Secteur de protection des fortifications

